

La remise en cause de la position commerciale de la France en Afrique

par Hervé Lejeune, membre du conseil scientifique
du programme n°3 d'AIDOP

Mots-clé : économie, commerce, concurrence, France, Afrique

Résumé : *Les relations post-coloniales entre la France et l'Afrique demeurent fortes et couvrent de nombreuses dimensions (culturelles, économiques, politiques, militaires...). Nous nous intéressons dans cet article à la dimension économique et plus particulièrement commerciale de cette relation. Si la France demeure un partenaire commercial majeur, sa position traditionnelle est aujourd'hui remise en cause par les pays émergents et son « soft power » historique ne suffit plus à maintenir cette position.*

L'Afrique des difficultés est aussi une terre d'espoir qui attire les regards et incite de nombreux pays à développer avec ce continent des relations commerciales de plus en plus importantes et à y investir davantage. Dans cette dynamique où la Chine tient une place particulière, comment évolue la position française en tant que partenaire économique de l'Afrique ?

L'Afrique subsaharienne pèse relativement peu dans le commerce extérieur français

En 2016, l'Afrique subsaharienne représentait 2,5 % des exportations françaises et 1,5 % des importations, soit respectivement 11,2 milliards d'euros et 7,6 milliards d'euros. L'importance du commerce français avec les autres pays de l'Union européenne et avec les Etats-Unis masque le niveau des échanges avec l'Afrique qui pourtant, en ce qui concerne les exportations vient avant la Chine (25,5 milliards d'euros pour l'Afrique en 2017 contre 18,8 milliards d'euros pour la Chine).

Cette situation est le reflet de la taille des économies des pays d'Afrique subsaharienne, trop modestes pour peser sur la structure des échanges d'une économie comme la France.

La France demeure un partenaire commercial de premier plan pour l'Afrique, notamment l'Afrique francophone

Globalement, les parts de marché de la France en Afrique subsaharienne ne sont pas négligeables : 4 % en 2016. La France reste implantée sur ses marchés traditionnels qui sont principalement en Afrique francophone où ses parts de marché atteignent 13,7 % en 2016. La

France exporte majoritairement des biens industriels, des produits agro-alimentaires et des produits pharmaceutiques tandis qu'elle importe essentiellement des hydrocarbures, des minerais et des produits agricoles selon une structure d'échange qui évolue peu et qui illustre la faiblesse du tissu industriel africain avec une faible production de produits manufacturés.

L'Afrique est aussi commercialement importante pour la France en raison d'un solde du commerce extérieur structurellement excédentaire (5,5 milliards d'euros en 2016).

En dehors de ses marchés historiques, la France est peu présente sur les marchés d'Afrique de l'Est (Kenya, Soudan, Ethiopie) et d'Afrique Australe (Afrique du sud et Angola) qui ont été des pôles de croissance et font désormais partie des principales économies africaines, même s'ils ne sont pas à l'abri de difficultés.

L'érosion des parts de marché de la France est concomitante à l'augmentation des parts de marché de la Chine.

Les parts de marché françaises s'érodent progressivement en Afrique. Elles ont été divisées par 2,5 depuis 2000 (9,7 %) pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. En Afrique francophone, la France a perdu 10 points de part de marché sur la même période.

Entre 2000 et 2016, tandis que la France perdait ses parts de marché en Afrique subsaharienne, la Chine gagnait 10 points de parts de marché en Afrique francophone, ceux qui étaient perdus en Afrique francophone par la France.

Entre 2000 et 2016, pendant que la France perdait ses parts de marché en Afrique subsaharienne, la Chine a gagné 10 points correspondant à ceux perdus par la France.

Si les investissements français demeurent significatifs, la Chine est très loin devant

Les entreprises françaises sont implantées depuis plusieurs décennies sur certains marchés et cette présence demeure un puissant levier pour l'investissement. En 2016, la France était le deuxième investisseur en Afrique par le nombre des investissements directs à l'étranger (IDE) avec 81 projets financés, derrière les Etats-Unis (91 projets) et devant la Chine (66 projets) et le Royaume-Uni (41 projets).

Le stock d'IDE français est important. Il atteint 2,1 milliards de dollars, soit le niveau du Royaume-Uni (2,4 milliards). Mais il est loin derrière les Etats-Unis (3,1 milliards de dollars) et surtout la Chine (10 fois plus que les Etats-Unis...) avec 36,1 milliards de dollars.

La France bailleur de référence de certains Etats d'Afrique subsaharienne pour quel résultat ?

L'aide au développement apparaît pour beaucoup comme un atout pour la France qui est un bailleur de référence aux côtés de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, de la coopération allemande...

En 2015, l'Agence française de développement (AFD) mettait en œuvre plus de 3 milliards de financement en Afrique subsaharienne et devrait doubler le volume de ses interventions pour atteindre 20 milliards d'euros en cumulé sur la période 2014-2020.

Si l'aide française au développement peut constituer une opportunité pour les opérateurs économiques français en tant qu'élément de dialogue politique, de stratégie d'influence et de source de financement (projets d'infrastructure), son poids mérite cependant d'être mieux apprécié au regard de l'intervention des autres bailleurs aux agendas politiques divergents et aux moyens souvent supérieurs, ensuite au regard du coût des conflits sur le continent qui efface largement la contribution de l'aide au développement, et enfin au regard des volumes financiers que met en jeu la corruption et l'évasion fiscale amputant la croissance économique et le progrès social (voir nos lettres précédentes).

Un « soft power » encore efficace ?

La France peut utiliser son « soft power » pour peser sur l'environnement des affaires. La francophonie est utile dans ce sens. La proximité linguistique et culturelle est un élément facilitateur des affaires. Mais son influence réelle est difficile à mesurer. Il n'y a qu'à voir la progression des relations commerciales de l'Afrique avec la Chine pour relativiser ce qu'est devenu l'impact de ce « soft power ».

Certes, dans les pays francophones, le droit, le fonctionnement de l'administration et les règles qui encadrent les relations économiques sont très largement inspirées du droit français. Cela facilite l'implantation des entreprises françaises en zone francophone et créer une barrière à l'entrée pour les entreprises étrangères. Mais ce « soft power » devient illusoire sur les marchés anglophones¹.

Enfin, que penser de l'offensive russe dans certains pays africains comme par exemple en République Centrafricaine, dans un « jeu » économique et onusien assez complexe ?

Conclusion

La France demeure un partenaire commercial important pour l'Afrique en tant que fournisseur et client, mais la mondialisation de l'économie et l'émergence de nouveaux acteurs puissants telle la Chine par exemple, tant en matière commerciale que d'investissement, remet en cause la relation économique historique de la France vis-à-vis de l'Afrique. L'aide au développement comme le « soft power » n'empêchent pas la mise en place d'un nouveau « jeu » économique, politique et militaire où la France paraît perdre ses positions progressivement.

¹ Voir notre autre article dans cette lettre sur les débats juridiques qui animent l'Afrique entre droit romain, « common law » et droit local.

